



**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**MINISTÈRE  
DES TRANSPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Nantes, le 29 mai 2026

**Communiqué de presse – réunion du comité aéroport de Nantes-Atlantique**

Le comité de l'aéroport Nantes-Atlantique s'est réuni ce vendredi 29 mai 2026, sous la co-présidence du délégué ministériel Emmanuel MERCENIER et de la secrétaire générale de la préfecture Dominique YANI, représentant le préfet Fabrice RIGOULET ROZE. L'occasion d'accueillir de nouveaux membres, tant au sein du collège des élus à la suite des élections municipales qu'au sein du collège représentant les usagers, les riverains et la protection de l'environnement avec l'arrivée des Ailes pour l'Ouest et de France Nature Environnement (FNE).

Le préfet et le délégué ministériel se sont félicités que « les différents volets du dossier se concrétisent dans un calendrier respecté » :

- le calendrier de l'**appel d'offres**, en vue d'une nouvelle concession, est tenu : les offres des candidats qui ont été remises en février sont en cours d'analyse. L'objectif est de désigner le concessionnaire pressenti cet été, avec une signature du contrat au printemps 2027 ;

- le **Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement** (PPBE) pour la période 2025-2029, au contenu très volontariste et inédit (40 engagements nouveaux dont 30 émanant des compagnies aériennes), fait l'objet d'un suivi « au fil de l'eau » avec les acteurs concernés du territoire, traduisant une dynamique collective. **Les engagements ne sont pas seulement pris, ils sont tenus.**

Le couvre-feu instauré il y a 4 ans continue d'être de mieux en mieux respecté. Le respect de ce couvre-feu fait l'objet d'un suivi par un comité dédié de suivi des vols de nuit décidé par l'Etat en 2025, et qui associe un représentant des collectivités riveraines ;

- pour les atterrissages par le Nord (survol de Nantes), une **procédure d'approche dite RNP-AR avec guidage satellitaire de nouvelle génération** vient d'être **mise en place le 21 avril dernier**, conformément aux engagements pris par l'Etat, et dans le calendrier annoncé fin 2024. Un arrêté ministériel du 15 avril portant obligation d'emport octroie un délai afin que les compagnies aériennes s'équipent en la matière et forment leurs équipages. Au 1<sup>er</sup> janvier 2033,

**Préfecture de la Loire-Atlantique**  
**Service régional de la communication interministérielle**

02 40 41 20 89 / 90 / 91

[pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr)

6 quai Ceineray – BP 33515  
44035 Nantes

100 % des vols sur Nantes-Atlantique en approche par le nord le seront par le biais de ce guidage satellitaire performant.

Rappel : cette procédure, qui n'est plus dérogatoire, permet de limiter les déroutements, préjudiciables pour les voyageurs, et les remises de gaz, génératrices de nuisances pour les riverains, tout en conservant un couloir de survol très proche de l'actuel ;

- la procédure de révision du **plan d'exposition au bruit (PEB)** engagée il y a un peu plus d'1 an suit son cours. Après la concertation préalable tenue en 2025 sous l'égide de la CNDP, le bilan des garantes publié, des réponses ont été apportées par la préfecture et publiées fin 2025, visant à renforcer la transparence et la qualité des échanges.

L'État a ainsi pris plusieurs engagements concrets :

**Organisation d'une concertation continue**, avec des temps d'échanges réguliers avec les parties-prenantes,

**Renforcement de la pédagogie** sur les méthodologies employées,

**Amélioration de la présentation et de la justification des hypothèses**, grâce à des outils cartographiques,

**Travail conjoint avec les collectivités** sur les modalités d'instruction des actes d'urbanisme.

Le travail se poursuit en 2026, avec la réalisation du projet de PEB proprement dit et de son évaluation environnementale, puis le recueil des avis (communes et EPCI / CCE / ACNUSA / Mission Régionale d'Autorité Environnementale) à compter de cet été. Une enquête publique suivra en 2027, avant son approbation définitive ;

- le programme de mise à niveau des infrastructures de l'aéroport, pour un investissement global d'environ **40 millions d'euros**, se poursuit. Ces travaux, réalisés par AGO, essentiels pour répondre aux **enjeux environnementaux, de sûreté et d'accessibilité**, s'échelonnent jusqu'au début de l'année 2027. Plusieurs **chantiers** sont déjà **achevés**, notamment la **fluidification des parkings** et le **renouvellement des équipements de sûreté**, garantissant une meilleure expérience pour les passagers. Le **31 janvier 2026**, l'**électrification des postes avions et des engins de piste** a été **inaugurée** et la **réalisation d'ouvrages de traitement des eaux pluviales** se poursuit avec un objectif de **mise en service à l'automne**. Ces travaux permettent de réduire l'empreinte écologique de la plateforme et contribuent à une gestion durable des ressources. Enfin, les travaux de liaison entre le hall 3 et 4 pour améliorer la fluidité et l'accessibilité de l'aérogare ont été lancés ce printemps ;

- l'**étude indépendante sur les enjeux de santé** liés à l'activité aéroportuaire lancée en juillet 2024, se poursuit quant à elle, via l'Observatoire régional de santé (ORS). Les résultats de la première phase de cette étude seront publiés le mois prochain. L'avancement de l'étude est régulièrement mis à jour sur le site de l'ORS : <https://www.orspaysdelaloire.com/>

En savoir plus :

Comme annoncé par le ministre délégué en charge des transports le 16 novembre 2023, et au regard des attentes exprimées par les parties concernées par le réaménagement de l'aéroport de Nantes-Atlantique, une nouvelle gouvernance a été institutionnalisée, et il a

**Préfecture de la Loire-Atlantique**

**Service régional de la communication interministérielle**

02 40 41 20 89 / 90 / 91

[pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr)

6 quai Ceineray – BP 33515  
44035 Nantes

été créé un comité de l'aéroport par arrêté préfectoral, avec une représentation équilibrée des parties prenantes et un format resserré favorisant les échanges.

Il est constitué des parlementaires et de 4 collèges au sein desquels sont représentés les collectivités territoriales, les services de l'État, les acteurs socio-économiques et associatifs ainsi que les représentants des usagers, des riverains et de la protection de l'environnement.

Le comité de l'aéroport a pour objet d'accompagner le développement et le fonctionnement de cette plateforme aéroportuaire et confirme la volonté de l'État de travailler dans la transparence avec l'ensemble des parties prenantes au réaménagement de l'aéroport Nantes-Atlantique. Au-delà de permettre à chacun de suivre les avancées des décisions du ministre, avec le même degré d'information, ce comité se veut également être un lieu d'échanges constructifs entre les différentes parties prenantes.